

LES FRONTIÈRES DU LEXIQUE

MICHÈLE FRUYT

Université de Paris-Sorbonne IV

0. INTRODUCTION

0.1. *Remarques terminologiques préliminaires*

Notre point de vue est ici celui de la linguistique générale, qui a pour unité fondamentale le *morphème*, défini comme «l'unité minimale de signification»¹.

Nous utiliserons aussi le terme *lexème* ou *unité lexicale*, de même que *forme de lexème* (selon J. LYONS: angl. *lexem form*). Les formes de lexème seront, par exemple, *domin-us*, *domin-e*, *domin-um*, *domin-ī* etc., tandis que le lexème lui-même, entité abstraite qui subsume les formes de lexème, sera étiqueté sous sa forme habituelle de nominatif sg. '*dominus*'.

Nous partirons, en outre, du présupposé théorique selon lequel si le lexème est l'unité lexicale, on pourrait s'attendre à ce qu'il tende vers une adéquation avec ce qu'on appelle l'*entrée de dictionnaire*, c.-à-d. les articles du dictionnaire de langue. Nous nous demanderons si le dictionnaire idéal est celui qui offre des relations biunivoques entre l'unité fonctionnelle (le lexème) et l'unité de dictionnaire (l'entrée de dictionnaire).

Nous adopterons le concept et la terminologie créés par B. Pottier: la *lexie* et tout particulièrement la *lexie complexe*, séquence de langue mémorisée par les sujets parlants, constituée de plusieurs «mots» soudés fonctionnant d'un seul bloc sur les plans sémantique, référentiel, morpho-syntaxique. Même si elle comporte plusieurs formes dont chacune est associable à des lexèmes libres, la *lexie complexe* fonctionne comme un tout, comme une seule unité de dénotation ou de désignation.

Dans les exposés sur les vocabulaires techniques de ce colloque, nous avons relevé, par exemple:

a) dans le vocabulaire de l'architecture (exposé de L. Callebat): *libra aquāria* «le niveau d'eau», qui a la même forme qu'un syntagme libre constitué d'un substantif et d'un adjectif accordé, mais n'est plus un syntagme

¹ Par opposition au simple *élément morphologique*, qui n'est pas un morphème en synchronie, mais seulement un élément morphologique reconnaissable.

libre, puisque l'expression est lexicalisée pour dénoter un instrument particulier. Cette lexie complexe est constituée par l'association d'un terme générique *libra*, qui dénote la classe d'entités à laquelle appartient l'objet, et d'un terme spécifique *aqu-āria*, qui dénote la propriété saillante (l'eau) de l'objet spécifique dénoté au sein des objets de la même classe. *Libra aquāria* fonctionne comme un hyponyme face à l'hyperonyme *libra*. On pourrait citer également dans l'exposé de C. Jacquemard, pour le vocabulaire des instruments scientifiques, la lexie complexe: *mechanica instrumenta*, qui dénote une entité unique et précise: l'équerre.

b) dans la langue juridique (exposé de Michèle Ducos): les lexies substantivales: *iūs cīuīle* «le droit civil», *iūris perītī* ou *iūris prūdentēs* «les juristes, les spécialistes du droit» et l'intéressante série de lexies complexes entrant dans un paradigme de sous-classes: les *hērēdēs necessāriī*, qui s'opposent aux *hērēdēs suī et necessāriī* et aux *hērēdēs extrānei*. *Hērēdēs* fonctionne ici comme le terme générique dénotant une classe («les héritiers») et les adjectifs déterminants comme des termes spécifiques en position de distribution complémentaire entre eux, puisqu'ils sont exclusifs l'un de l'autre. En outre l'expression *in tūtēlam suam uenīre* pour un mineur qui entre en possession de son héritage est une lexie verbale, puisque les quatre «mots» constituants fonctionnent, en réalité, d'un seul bloc comme une seule unité de dénotation pour un procès et une situation uniques sur le plan extralinguistique.

Nous retiendrons également le terme et la notion de *synthème*, tels qu'ils ont été élaborés par A. Martinet: le synthème est un lexème unique, une seule unité lexicale, constitué(e) d'au moins deux morphèmes.

Dans le vocabulaire des machines de levage, par exemple, cité par Ph. Fleury, nous avons relevé des composés grecs, que nous pouvons prendre ici en considération en latin dans une situation de bilinguisme puisque les différents morphèmes constituants étaient manifestement compris des techniciens et hommes de l'art: la série *tri-spastos* («à trois poulies»), *penta-spaton* («à quatre poulies»), *poly-spaston* («à poulies multiples») offre une variation significative au premier terme: *tri-*, *penta-*, *poly-*. Chacun de ces termes est donc, dans son ensemble, un synthème constitué de deux morphèmes.

0.2. *Les frontières du lexique*

Si l'on admet que le lexique est l'ensemble des lexèmes, il ne reste plus qu'à définir le lexème. Qu'est-ce qu'un lexème? Qu'est-ce que l'unité minimale dont nous avons dit que le lexique était constitué? Tel élément est-il ou non un lexème? Où s'arrête la frontière de l'ensemble des lexèmes? Qu'est-ce qui est dans le lexique et qu'est-ce qui est hors du lexique?

Nous prendrons des exemples aux marges du lexique, dans la zone floue de la frontière, des cas d'espèces, exceptionnels, notre but étant, grâce à ce détour par les situations marginales, d'essayer d'éclairer la structure du lexique et la nature des unités qui le constituent.

1. SYNTHÈME OU SYNTAGME?

Nous proposons, en premier lieu, d'examiner une frontière entre lexique et syntaxe, en regardant un passage de la *Syntaxe* de Ch. TOURATIER (1995, 667-668), qui écrit à propos des subordonnées temporelles²:

«Il est tentant de considérer que *postquam* représente un syntème subordonnant, où *quam* serait un morphème fonctionnel indiquant la subordination, et *post* un morphème relationnel signifiant l'antériorité... Ces deux morphèmes sont parfois syntagmatiquement séparés» (*post... quam*). «Et le morphème relationnel peut fort bien être remplacé par l'adverbe *postea*:

postea quam illinc decessi... (CIC.)

ou par n'importe quel SAdv exprimant le temps, ce qui permet alors de mesurer avec plus de précision la postériorité temporelle désignée.

- Postériorité définie:

postero die quam hostem uidit... (LIV.) «le lendemain du jour où il vit l'ennemi,...»

die octavo quam creatus est (LIV.) «sept jours après sa nomination».

sexto fere anno quam erat expulsus... (NEP.) «la sixième année environ de son exil,...»

Ce type de construction n'est toutefois pas aussi libre chez Cicéron, qui ne connaît que le tour *postridie quam*:

Andricus postridie ad me uenit quam expectaram (CIC.) «Andricus est venu me voir le lendemain du jour où je l'attendais».

Dans les autres cas, Cicéron emploie une subordonnée temporelle, qui est une expansion nominale à l'intérieur d'un SAdv circonstant ou extraposé:

Nam centum et octo annis postquam Lycurgus leges scribere instituit... (CIC.): «cent huit ans après que Lycurgue se fut mis à rédiger ses lois».

Quem cum in Sardinia Pompeius paucis post diebus quam Luca discesserat conuenisset (CIC.) «Comme Pompée l'avait rencontré en Sardaigne peu de jours après son départ de Lucques,...»

² Dans le texte de Ch. TOURATIER, les mots latins que nous avons ici soulignés sont en italiques. Mais le marquage lui-même est de Ch. TOURATIER.

1.1. Le texte fait apparaître que pour Ch. Touratier *post-quam* est clairement un synthème (comme il le dit dans la première phrase du premier paragraphe), c.-à-d. un lexème contenant deux morphèmes; et que, d'autre part, à l'inverse, à l'autre extrémité, dans les derniers exemples, nous avons nettement affaire à un syntagme, c.-à-d. une unité proprement syntaxique, la combinaison de plusieurs lexèmes: dans *centum et octo annis postquam*, Ch. Touratier ne souligne que *postquam*, qui est la conjonction de subordination, tandis qu'il ne souligne pas *centum et octo annis*, qu'il considère comme un syntagme. De même, dans *paucis post diebus quam*, il souligne *post...quam*, conjonction de subordination, mais non *paucis diebus*, syntagme.

1.2. Mais comment Ch. Touratier conçoit-il les expressions intermédiaires entre le synthème et le syntagme?

1.2.1. Par exemple, *posteā quam* représente-t-il un seul lexème, comme *postquam*? Ch. Touratier écrit à propos de *posteā quam* que le morphème relationnel *post* y est remplacé par l'«adverbe» *posteā* et il souligne l'ensemble *posteā quam*, ce qui pourrait signifier qu'il voit dans tout cet ensemble un seul lexème. Si *posteā quam* représente un seul lexème, est-il une lexie complexe (comme fr. *au moment où...*, *après que...*)?

Le dictionnaire d'Oxford (*OLD*) et le dictionnaire de F. Gaffiot ont une seule entrée pour *posteā-quam*, qu'ils écrivent en un seul «mot», en une seule unité graphique. Le fait que ces dictionnaires choisissent de retenir comme entrée la séquence en une seule unité graphique (alors qu'on trouve aussi dans les textes *posteā... quam* avec disjonction des deux éléments et *posteā quam* avec deux éléments contigus, mais séparés par un blanc, les flottements étant fréquents dans les manuscrits) montre, implicitement, qu'ils y voient une seule unité fonctionnelle au plan linguistique, ce qui nous conforterait dans l'idée qu'il s'agit d'une lexie complexe.

1.2.2. Quant à *posterō diē quam*, Ch. Touratier le souligne également dans son ensemble, tout en le qualifiant de «SAdv exprimant le temps» (l'abréviation *SAdv* étant mise pour *syntagme adverbial*). La même expression se trouve donc traitée à la fois comme une unité lexicale unique et comme un syntagme: nous proposons de voir ici, précisément, un cas frontière entre le lexique et la syntaxe. Les dictionnaires, quant à eux, divergent: ils n'ont pas d'entrée pour une conjonction de subordination *posterō diē quam*, le tour étant seulement indiqué dans l'entrée de l'adjectif *posterus*.

1.2.3. Dans cette zone frontière de Ch. Touratier, entrent aussi *diē octāuō quam* et *sextō fere annō quam*. Malgré le soulignement de Ch. Touratier, il nous semble difficile de séparer ces exemples de *centum et octo annis postquam* et *paucis post diebus quam*. Pourrait-on y voir des syntagmes (*diē octauo*, *sextō fere anno*) suivis d'une conjonction de subordination *quam*? Néanmoins, la présence de *quam* comme conjonction au lieu de *postquam* fait problème et pousserait à considérer, comme le fait Ch. Touratier, qu'il y a eu substitution de *diē octāuō*, *sextō fere annō* à *post* dans *post-quam*.

Aussi s'agit-il, probablement, d'une zone frontière, où il n'est pas possible de trancher entre un statut lexical (lexie complexe) et un statut syntaxique (syntagme).

1.2.4. Quels sont en outre les rapports entre *posterō diē quam* et *postrīdiē quam*? Les deux tournures ont même valeur sémantico-référentielle et sont en outre issues du même tour: *postrī- diē* représente en effet le figement d'un syntagme nominal (adjectif et substantif) anciennement au locatif sg., comme on le voit encore dans le *i* long de *postrī-^o*, qui représente une ancienne désinence de locatif sg. en **-ei*. Il est donc l'équivalent, dans une synchronie antérieure, du syntagme à l'ablatif-locatif *posterō diē*, qui est, lui, conforme à la morphologie productive du latin dès l'époque archaïque. Entre *postrī-diē* et *posterō diē*, existe seulement un renouvellement cyclique³.

Dans les dictionnaires (*OLD*, Gaffiot), *postrīdiē* est considéré comme un adverbe et ils n'ont aucune entrée spéciale pour *postrīdiē quam*. Ils font donc une différence entre *postrīdiē quam* et *posteā-quam* (qui bénéficie d'une entrée propre), ce qui est, entre autres, justifié par le fait que *postrīdiē quam* n'est jamais écrit en une seule unité graphique. Mais l'argument des deux unités graphiques ne suffit pas pour considérer *postrīdiē quam* comme un syntagme représentant deux lexèmes: bien qu'écrit en deux «mots», il peut très bien ne représenter qu'un seul lexème et être alors une lexie complexe (et éventuellement un syntème). Remarquons seulement que si l'on admet que *posterō diē quam* est un seul lexème, il faut admettre *a fortiori* que *postrīdiē quam* l'est aussi, puisque *postrī-diē* est une forme plus figée et plus ancienne de la séquence dont *posterō diē* représente une forme plus récente et actualisée.

1.2.5. Les conjonctions marquant l'antériorité sont dans une situation identique. Ch. TOURATIER (1995, 668) voit dans *ante-quam* et *prius-quam* des syntèmes, tandis que pour *prīdiē quam* «la veille du jour où...», selon lui, on «remplace le morphème relationnel par l'adverbe *prīdiē* «la veille» pour indiquer une antériorité plus précise: *Si prīdie quam a me tu coactus es confiteri...* (CIC.) «Si la veille du jour où tu as été contraint par moi d'avouer que...». Dans les autres cas, il voit une subordonnée temporelle qui est «l'expansion du nom du SAdv»: *quinguennio ante quam consul sum factus* (CIC.). Mais *prīdiē quam*, cas intermédiaire entre syntème et syntagme, représente-t-il un seul lexème (donc une lexie complexe) ou bien deux lexèmes (donc un syntagme: un adverbe *prīdiē* et un lexème subordonnant *quam*)?

Pour les dictionnaires *OLD* et Gaffiot, *prīdiē* est un «adverbe» et ils ne font aucune entrée spéciale pour *prīdiē quam*. La tournure *prīdiē quam* est

³ Pour le phénomène du renouvellement cyclique avec des exemples latins, cf. M. FRUYT 1998-b.

seulement signalée à l'intérieur de l'entrée *prīdiē*, ce qui pourrait nous induire à penser qu'ils voient dans la tournure un syntagme, la combinaison d'un adverbe et d'un subordonnant. Il nous semble, néanmoins, qu'on pourrait considérer le tour comme une lexie complexe, à moins que nous n'ayons ici une zone frontière, où il est impossible de trancher.

2. ENTRE MORPHOLOGIE ET LEXIQUE

Prenons comme second exemple un cas de frontière entre le lexique et la morphologie: le statut de l'adverbe en *-ē* face à l'adjectif en *-us*: *ben-ē*, *malē*, *opportūn-ē* à côté de *bon-us*, *mal-us*, *opportūn-us*.

Bien des dictionnaires, lexiques, grammaires rangent l'adverbe en *-ē* au sein des formes de l'adjectif de la première classe. Ce classement semble refléter, implicitement, l'idée que l'adverbe n'est pas un lexème à part entière, mais une forme de lexème de l'adjectif⁴. Dans cette perspective, en synchronie, *-ē* serait en distribution complémentaire avec *-us*, *-um*, *-ī*, *-ō*, etc., ce qui n'est pas le cas, puisque l'adverbe occupe des fonctions syntaxiques différentes de l'adjectif⁵.

La confusion provient peut-être de ce qu'un point de vue diachronique fut abusivement étendu à la synchronie: *-e* long est une ancienne désinence d'instrumental sg. figée (**-ehl*), dont la variante **-ohl* fut conservée dans le paradigme de l'adjectif (ablatif sg. *-ō*). Mais en synchronie, le morphème *-ē* n'est plus un élément flexionnel, il est devenu un suffixe et il forme un lexème nouveau, adverbial, à partir du thème d'un adjectif. La confusion a pu également résulter de l'extrême productivité des adverbes en *-ē* bâtis sur les adjectifs en *-us*, productivité lexicale qui a pu être assimilée à la productivité grammaticale à l'intérieur du paradigme, la disponibilité du suffixe *-ē* donnant l'impression qu'on est en face d'un phénomène purement grammatical.

L'adverbe en *-ē* est donc un lexème à part entière, qui mériterait une entrée de dictionnaire spécifique dans les dictionnaires d'usage⁶.

⁴ Comme le sont, d'une certaine manière, les formes de comparatif et de superlatif de l'adjectif avec les morphèmes *-ior*, *-issimus* (et leurs variantes).

⁵ Contrairement à l'adjectif en *-us*, l'adverbe en *-ē* n'est pas un constituant de la fonction de détermination adnominale, mais plutôt, entre autres, un constituant de la fonction de détermination adverbale.

⁶ Le même raisonnement pourrait être tenu pour les adverbes en *-iter* faits sur des adjectifs de la deuxième classe: *fortis* → *fortiter*. Mais les dictionnaires, lexiques et grammaires ont davantage tendance dans ce cas à considérer l'adverbe en *-iter* comme un lexème à part entière. Il est possible que cela soit dû à ce que *-iter* ne ressemble pas en latin, du point de vue de son signifiant, à un morphème flexionnel.

3. RÉ-INTERPRÉTATION: *NEQUAM*, *FRUGI*, *PRAESTO* DEVIENNENT-ILS DE NOUVEAUX LEXÈMES?

Il est des cas, à l'entrée du lexique, où l'on passe d'une forme de lexème à un lexème à part entière, où l'on observe la création d'un nouveau lexème à partir d'une forme de lexème.

3.1. *Nēquam*

3.1.1. Ancienne négation renforcée⁷, *nēquam* devient, selon les dictionnaires (*TLL*, Gaffiot), un «adjectif indéclinable» au sens de «mauvais, inutile, bon à rien», pourvu d'un comparatif *nēqu-ior* et d'un superlatif *nēquissimus*. Seul l'*OLD* n'indique aucune partie du discours pour *nēquam*, ce qui montre que le rédacteur éprouvait sur ce point une certaine gêne.

3.1.2. Il faut partir, en réalité, historiquement, de lexies verbales avec les verbes *esse*, *facere* et *dare*: *nēquam esse*, *nēquam facere*, *nēquam dare alicuī* (PLAVT. *Poe.* 159; *Poe.* 178; *Poe.* 658). C'est la lexie *nēquam esse* qui est la plus fréquente et elle devait signifier à l'origine quelque chose comme «n'être rien du tout, n'avoir aucune valeur, être nul». Par suite d'une ré-interprétation, *nēquam* dans la lexie *nēquam esse* fut considéré comme un constituant occupant la même place fonctionnelle qu'un adjectif attribut, c.-à-d. l'un des aspects de la fonction de détermination adnominale. Et, en effet, chez Plaute, on trouve fréquemment *nēquam* à côté du verbe *esse*, où il paraît fonctionner comme un adjectif de la classe sémantique de «mauvais, inutile»: PLAVT. *As.* 178: *Quasi piscis itidemst amator lenae: nequam est nisi recens*; *Ba.* 557: *nequam homost*; *Ep.* 96: *nequam homo's, Epidice*.

Dans un second temps, on passe du syntagme verbal avec *esse* au syntagme nominal et *nēquam* s'étend aux autres aspects de la fonction adnominale. Il prend la place occupée habituellement par un adjectif épithète à l'intérieur du syntagme nominal: PLAVT. *Tri.* 123: *Quid feci? Quod homo nequam*; *Men.* 488: *Quid ais, homo... pessume et nequissime?*; *Ba.* 1180: *uidi ego nequam homines, uerum te neminem deteriolem*; *Cas.* 863: *senem quo senex nequior nullus uiuit*.

Il fut assimilé à un adjectif (d'où le comparatif et le superlatif) par ses fonctions syntaxiques parce qu'il est un constituant particulier de la fonction de détermination adnominale, dont le représentant prototypique est l'adjectif.

3.1.3. Mais il faut nettement distinguer la fonction syntaxique et les constituants de cette fonction, c.-à-d. ici la fonction syntaxique de détermination adnominale et les différents types de constituants de cette fonction: l'adjec-

⁷ La négation latine *nē* avec *e* long, issue de la négation i.-e. **ne* avec *e* bref (probablement par allongement de date latine pour certains monosyllabes; cf. le *nē* de *nē...quidem*) et la particule *quam*; cf. *per-quam*, *quam* pour renforcer les superlatifs: *quam maxume*, etc.

tif, certes, mais aussi le substantif au génitif, l'ablatif de qualité, etc. Aussi doit-on considérer, en toute rigueur, que si *nēquam* devient un constituant de la fonction de détermination adnominale, cela n'implique pas nécessairement qu'il devienne un véritable adjectif. Qu'est-ce, en effet, qu'un adjectif en latin?

L'adjectif latin prototypique est caractérisé par la concomitance de certaines propriétés morphologiques (un certain type de flexion selon le genre, le nombre et l'accord avec le déterminé) et de certaines propriétés syntaxiques (l'un des constituants de la fonction de détermination adnominale, à côté d'un substantif au génitif, d'un syntagme à l'ablatif de qualité, d'un syntagme prépositionnel, etc.).

Si *nēquam* n'offre pas les caractéristiques morphologiques habituelles de l'adjectif peut-il être considéré comme un adjectif? Dans ses emplois de détermination adnominale, *nēquam* est-il devenu un nouveau lexème? Le fait d'être employé dans de nouvelles fonctions suffit-il à en faire un nouveau lexème?

3.1.5. Ce problème de classification se retrouve ailleurs.

3.1.5.1. L'adverbe *multum*⁸ occupe parfois la position d'objet ou de sujet, alors que ces fonctions syntaxiques ont pour représentant prototypique le substantif: le syntagme *multum diei*, par ex., dont le «noyau» est *multum*, occupe dans la phrase suivante le fonction syntaxique de sujet: SALL. *Iug.* 51,3: *Itaque multum diei processerat* «Ainsi une grande partie du jour s'était déjà écoulée» et il est, en quelque sorte, l'équivalent de *magna pars diei*.

Faut-il alors considérer que *multum* est un substantif? ou bien peut-on se contenter de dire qu'il a toujours le même statut d'adverbe (définition purement morphologique, comme mot invariable) et qu'il est occasionnellement un constituant de la fonction objet ou sujet?

La question se pose pour d'autres adverbes quantitatifs: *paulum*, *paullulum* ont deux entrées dans l'*OLD*, l'une comme adverbe, l'autre comme substantif: *paulum*, *-ī*, *paullulum*, *-ī*; mais les seules formes attestées sont *paulum* et (plus rarement) *paulō*, *paullulum* et (rarement) *paullulō*. Ces «substantifs» sont donc loin d'avoir les caractéristiques morphologiques et flexionnelles d'un substantif.

3.1.5.2. Certaines formules de salutation et certaines interjections sont apparemment traitées comme des substantifs dans certaines occurrences:

a) lat. «*uale!*»: *supremum uale dicere* (Ov. *met.* 10, 62) «dire un dernier adieu» est une lexie verbale délocutive, une expression lexicalisée;

⁸ On pourrait citer de nombreux autres adverbes notamment quantitatifs, par ex. *paulum*: CIC. *De orat.* 2, 179: *Paulum, inquit Catulus, etiam nunc deesse uidetur eis rebus, Antoni, quas exposuisti,...* «Il semble que peu de chose, dit Catulus, manque encore, Antoine, à ce que tu as exposé...». Dans ce passage, *paulum* est sujet de *deesse uidetur*.

b) lat. «(h)aue!»: *et matutinum portat ineptus 'haue' cliens* (MART. 1, 55, 6) «un bonjour matinal»;

c) lat. «Euge!» «Très bien! Bravo!» (PLAVT., TER.), exclamation d'approbation, fonctionne dans une position syntaxique habituellement remplie par un substantif dans: *Euge tuum* (PERS. 1, 50) «tes bravos, tes acclamations».

Ces éléments sont-ils des substantifs? ou ont-ils seulement à l'occasion un emploi dans des fonctions syntaxiques dont le représentant prototypique est le substantif? Tout doit dépendre, à notre avis, du degré de lexicalisation: il y a parfois lexicalisation véritable en un substantif: fr. *des bravos* (sur «Bravo!»), *un bonjour*, all. *das Weh* «la douleur» (sur «weh!» interjection de douleur); mais il s'agit aussi parfois d'un simple phénomène de citation et d'autonymie, non lexicalisé (cf. *supra* probablement (h)aue et euge).

3.1.6. Si l'on estime que *nēquam* est devenu un nouveau lexème lorsqu'il est en fonction de détermination adnominale, il mériterait alors pour cet emploi une entrée spéciale dans les dictionnaires —si les dictionnaires avaient une entrée pour chaque lexème et si toutes leurs entrées étaient des lexèmes, ce qui serait une situation idéale d'univocité entre les unités fonctionnelles du lexique et les unités du dictionnaire—. *Nēquam* dans un dictionnaire de langue mériterait donc d'apparaître dans plusieurs entrées à deux titres différents:

a) il conviendrait de faire une entrée pour la lexie verbale *nēquam esse* ainsi que d'autres entrées pour les lexies *nēquam facere* et *nēquam dare*, qui sont les unités fonctionnelles, au sein desquelles *nēquam* est seulement un constituant de lexie. Il n'est donc pas alors une unité fonctionnelle, mais une simple négation renforcée figée dans des lexies verbales;

b) il conviendrait également de faire une entrée spéciale pour *nēquam* comme lexème invariable employé dans les fonctions syntaxiques de détermination adnominale et pourvu à ce titre d'un comparatif et d'un superlatif.

Certains dictionnaires (G. LODGE, par ex., l'index de Plaute) voient même dans le *nēquam* de *nēquam dare* et *nēquam facere* un substantif: ils réinterprètent dans ces lexies *nēquam* comme un substantif sous le prétexte qu'il y remplit la fonction objet, dont le représentant prototypique est le substantif. Ce faisant, ils confondent fonction syntaxique et constituant (morphologiquement variable) de cette fonction.

3.2. *Frūgī*

3.2.1. *Frūgī*, qui fonctionne souvent comme l'antonyme de *nēquam* (PLAVT., *Ps.* 468: *cupis me esse nequam; tam ero frugi bonae*), est historiquement le datif figé du substantif *frūx*, *frūgis* F., qui appartient à la même «famille» que le verbe *fruor* «jouir de, profiter de».

Les dictionnaires (OLD, Gaffiot) y voit un «adjectif indéclinable» au sens de «bon, utile» et lui consacrent une entrée, ce qui signifie qu'ils le considèrent comme un nouveau lexème. Mais pour le TLL, *frūgī* est traité

comme une sous-partie de *frūx* (TLL p. 1456), ce qui montre bien l'embarras du philologue: d'une part, en rattachant *frūgī* à *frūx*, il faisait de *frūgī* une forme de lexème et non un lexème; mais d'autre part, en le mettant à part dans l'article *frūx*, il en faisait autre chose qu'une simple forme de lexème, sans toutefois franchir le pas d'en faire un lexème à part entière.

S'il s'agit d'un nouveau lexème, *frūgī* offre une anomalie: il est invariable et sa flexion est défective, avec un superlatif fait sur un autre adjectif (*frūgālis*): *frūgālistimus* VARRO (cf. PETRON. 75, 4) de même que l'adverbe *frūgāliter* PLAVT. Sur *frūgī*, adjectif morphologiquement atypique, on refait un adjectif normalisé: *frūg-us*, *frūg-a* (VARRO), ce qui montre bien la gêne occasionnée par la morphologie de *frūgī*.

3.2.2. La tournure la plus ancienne est une lexie verbale complexe: *esse frūgī bonae* avec le datif d'un nom de procès *frūx*, *frūgīs*, du même type que *esse dolōrī alicuī*, *esse odiō alicuī*, etc. Il s'agit d'une tournure ancienne héritée: *ero frugi bonae* (PLAVT *Ps.* 468), que l'on pourrait traduire littéralement par: «je serai d'un bon profit»; *As.* 602: *numquam bonae frugi sient*; *Cap.* 957: *ne spem ponas me bonae frugi fore*; *Cu.* 521: *fac sis bonae frugi sies*.

On trouve aussi fréquemment chez Plaute la lexie *frūgī esse*, sans adjectif.

3.2.3. Ainsi la forme *frūgī* a-t-elle un triple statut:

a) c'est le datif de *frūx* dans un syntagme avec *esse*; mais ce syntagme, à notre avis, n'est déjà plus attesté en latin, où l'on rencontre déjà une lexie complexe, une expression figée lexicalisée;

b) le syntagme verbal s'étant figé, *frūgī* perd son statut de lexème et devient le constituant de la lexie complexe *esse bonae frūgī*, *esse frūgī*;

c) cette lexie complexe est ré-interprétée en deux éléments: le verbe *esse* et un constituant de la fonction de détermination adnominale (attribut); *bonae frugi* est sur le même plan que l'adjectif *benignus*, qui est attribut, dans les deux exemples suivants: PLAVT. *Tru.* 41: *est benignus potius quam frugi bonae*; *Tru.* 34: *temptat benignusne an bonae frugi sies*. De même, *frugi* «bon, utile» est opposé à des adjectifs antonymiques de la classe sémantique de «mauvais, inutile» (*sordidatus*, *malus*, *nēquam*) dans les passages suivants: PLAVT. *As.* 498: *quanquam ego sum sordidatus, frugi tamen sum*; *Persa* 454: *si malus aut nequamst, male res uortunt quas // nequam agit, sin autem frugist, eueniunt frugaliter*.

d) par suite d'une extension (déjà rencontrée *supra* à propos de *nēquam*), à partir de cet emploi d'attribut à côté du verbe *esse* dans le syntagme verbal, *frugi* remplit l'autre aspect de la même fonction de détermination adnominale, celle d'épithète à l'intérieur du syntagme nominal: CIC. *de orat.* 2, 248: *laudare frugi seruum*; HOR. *sat.* 2, 7, 3: *mancipium... frugi*;

e) il fonctionne alors dans les mêmes positions syntaxiques qu'un adjectif: il est l'un des constituants de la fonction de détermination adnominale, dont le représentant prototypique est l'adjectif.

Mais est-il vraiment un adjectif?

3.2.4. Si *frūgī* est un adjectif dans certains de ses emplois, il conviendrait qu'il figure deux fois dans le même dictionnaire:

a) une première fois dans une entrée qui serait la lexie *esse frūgī (bonae)*;

b) et une seconde fois comme une entrée spéciale: l'adjectif *frūgī*. Il s'agirait d'un nouveau lexème, morphologiquement anomal à une seule forme de lexème, invariable, remplissant les mêmes fonctions syntaxiques qu'un adjectif. Bien qu'il ne soit pas alors un lexème prototypique, *frūgī* serait néanmoins un lexème, atypique.

3.2.5. Cette évolution morpho-syntaxique dans la segmentation de la proposition s'est produite alors que le plan sémantique restait constant: les trois phases - 1°) le syntagme ancien *est frūgī* au datif, 2°) la lexie *est frūgī* et 3°) le nouveau syntagme *est frūgī* avec un quasi-adjectif - ont la même dénotation: «il est utile, bon». Ce fait pourrait confirmer l'idée de F. de Saussure⁹ selon laquelle il y a, dans les évolutions lexicales, une suprématie du plan sémantique, les facteurs sémantiques intervenant avant les autres et comme des déclencheurs des autres.

3.3. *Praestō*

La forme *praestō* est à la sortie du lexique: elle représente le figement d'une forme de lexème issue d'un ancien lexème sorti de l'usage, qui n'est plus conservé dans le lexique, précisément, que dans cette forme *praestō* utilisée comme constituant de lexie. Le substantif d'où cette forme est issue ayant disparu, la forme elle-même, isolée, s'est démotivée¹⁰ (contrairement à *frūgī*, qui bénéficiait encore de l'appui que représentait le rapport associatif possible avec le substantif *frūx*).

Praestō bénéficie encore, néanmoins, d'une entrée de dictionnaire comme «adverbe» (*OLD*, GAFFIOT, *TLL* p. 928) ou comme «quasi-adjectif» (*OLD*).

Il s'agit d'un ancien substantif **prai-sto-* «la présence, le fait d'être là» (i.-e. **steh2-* au degré zéro; WH II, 356; cf. véd. *saṃsthá-* «conuentus» J. Pokorny 1005) au datif comme nom de procès complément de *esse* (ou *adesse*).

Mais la forme, en réalité, n'apparaît que dans la lexie complexe *praestō esse* «être là, être à disposition», bien attestée chez Plaute: *PLAUT. As. 356: praesto fore; Ep. 653: praestost; Men. 982: sim praesto; Mén. 996: praesto ero; Per. 288: praestost; Ru. 864: praesto fore; Tri. 837: foret praesto.*

⁹ Cf. M. FRUYT 1990.

¹⁰ Le statut démotivé de *praestō* dans la lexie complexe *praestō esse* devait être du même ordre que le statut de fr. *fur* dans fr. *au fur et à mesure*.

Le «mot» *praestō* n'est donc plus qu'un constituant de lexie, alors que le Gaffiot a encore pour lui une entrée particulière, tandis que l'entrée de dictionnaire —dans une perspective fonctionnelle— devrait être la lexie dans son ensemble *praestō esse* et non *praestō* tout seul. Comme nous l'avons signalé, seul l'*OLD* fait de *praestō* un «quasi-adjectif», alors que *frūgī* était unanimement considéré comme un adjectif (il avait en commun avec *praestō* d'être employé dans la même position à côté du verbe *esse* et d'avoir la même origine de datif). Il y a donc là, apparemment, une certaine incohérence des dictionnaires.

3.4. Création d'un paradigme lexical à partir d'une forme de lexème?

Dans les deux cas suivants, les dictionnaires posent nettement l'existence d'un lexème à part entière, alors qu'il s'agit d'un lexème au paradigme très défectif, qui ne possède que quelques formes de lexèmes et résulte probablement de la réfection inverse d'un début de lexème à partir d'une forme de lexème. Nous voudrions souligner le caractère «embryonnaire» de ces «lexèmes».

3.4.1. (H)auēre

Les dictionnaires ont une entrée pour le verbe (h)auēre, verbe qui n'est attesté qu'à l'impératif présent au singulier (h)auē! et au pluriel (h)auē-te!, à l'impératif futur (h)auē-tō, à l'infinitif (h)auēre dans des formules de souhait au discours rapporté. Ce verbe aurait approximativement le même sens que *ualēre*, *saluēre*, mais uniquement dans les formules de souhait: «aller bien, être en bonne santé»: *iubet te hauere* «il te souhaite le bonjour», *dicere hauere alicui* «donner le bonjour à quelqu'un» (cf. *iubet te ualere*, *iubet te saluere*, *iubet uos saluos esse*).

En réalité, ce verbe s'est développé à partir de la seule forme d'impératif (h)auē, qui pourrait être à l'origine empruntée à une formule de salutation d'origine punique, selon le dictionnaire d'Ernout-Meillet; (h)auē, issu du calque phonématique d'un mot punique utilisé pour donner le bonjour, aurait été réinterprété en latin comme assimilable à «uale!» et «saluē!» et on aurait refait la proportion (h)auē! / (h)auēre sur le modèle des proportions «uale! / ualēre et «saluē!»: saluēre (FRUYT 1996). On pourrait, certes, admettre qu'il s'agisse d'un lexème, qui figure déjà comme entité abstraite dans le lexique latin; mais, en fait, cette entité abstraite est à peine esquissée: c'est un début de lexème, le commencement d'un paradigme verbal encore à l'état d'ébauche et qui n'a pas atteint le stade d'un paradigme pleinement constitué.

3.4.2. Māne

3.4.2.1. L'emploi le plus fréquent de la forme *māne* est celui d'un adverbe de temps: «au matin, tôt, tôt le matin» (et «demain matin tôt»). Les dic-

tionnaires font état en outre d'un «substantif neutre invariable *māne* «le matin». EM 383 fait de *māne* substantif son entrée de dictionnaire et présente ensuite sous cette entrée *māne* adverbe, ce qui pourrait laisser croire qu'il voit dans l'adverbe le figement du substantif.

Le substantif *māne* est attesté, selon les dictionnaires, à l'ablatif (*mānī* ou *māne*; derrière la préposition *ā*), à l'accusatif (*māne*; derrière la préposition *ad*) ou au nominatif (*māne*)¹¹. Certains passages montrent qu'effectivement il peut occuper la position syntaxique dont le prototype est le substantif (derrière préposition¹²) et qu'il peut recevoir le déterminant d'un substantif: un adjectif ou un substantif au génitif (*diei*): a) Ablatif: PLAVT. *Am.* 253: *haec illist pugnata pugna usque a mani ad uesperum*; LUCIL. 1228: *a mani ad noctem*; BELL. Afr. 42, 1: *cum milites a mane diei ieiuni sub armis stetissent*; COLVM. 7, 12, 3: *sub obscuro mane*.; b) Nominatif: VARRO *ling.* 6, 4: *diei principium mane*: «le début du jour est *mane*»; PERS. 3, 1: *iam clarum mane fenestras intrat*; c) Accusatif: HOR. *sat.* 1, 3, 18: *noctes uigilabat ad ipsum mane*.

3.4.2.2. Il s'agit historiquement de l'ablatif figé d'un ancien adjectif archaïque signifiant «bon»: *mānis* (thème en *i*, possédant une variante morphologique en **-e/o-*: *mānus*, *-a*, *-um*).

Le «substantif *māne*» doit provenir d'une transcatégorisation et d'une réinterprétation à partir de cet ancien adjectif figé au locatif-ablatif sg. *mānī* ou *māne* «de bonne (heure)»¹³ et devenu lors de ce figement un adverbe «tôt», «le matin», «tôt le matin» (et «demain matin») ¹⁴.

3.4.2.3. A y regarder de plus près, on s'aperçoit que le substantif *māne* ne possède en fait que deux formes de lexème et que la langue ne lui en a pas créé d'autres que celles de l'ablatif sg. (*mānī*, forme phonétique pour un thème en *i*, et *māne*, forme analogique des thèmes consonantiques de la 3ème déclinaison): on a *mānī* ou *māne* lorsque le substantif fonctionne à l'ablatif, et *māne* lorsqu'il fonctionne comme un nominatif ou un accusatif. S'il existe bien un lexème *māne* substantival qui ne soit pas un emploi de l'adverbe *māne* dans les fonctions syntaxiques dont le prototype est le substantif, ce «substantif» est donc un lexème embryonnaire ou une

¹¹ Il ressemble donc pour la flexion au type *mare* des neutres de la 3ème déclinaison.

¹² Aux exemples suivants on pourrait ajouter le syntagme prépositionnel *sub mane* qui, selon B. GARCÍA-HERNÁNDEZ 1992, 213, sert de base de dérivation à l'adjectif *summānus*.

¹³ Pour l'évolution sémantique, cf. fr. *de bonne heure*, all. *bei guter Zeit*.

¹⁴ On observe une certaine gradualité du sème «tôt»: VARRO *ling.* 9, 73: '*magis mane surgere*' tamen dicitur qui *primo mane surgit*; CIC. *Att.* 5,4,1: *alteras (litteras) Funisulanus multo mane mihi dedit*; et une évolution cyclique puisqu'un adjectif signifiant «bon» à l'origine se voit déterminé par un adverbe signifiant «bien»: CIC. *Att.* 4,9,2: *bene mane haec scripsi*; Pétrone 85,6: *bene mane surrexi*.

ébauche de lexème; il est même encore plus embryonnaire que ne l'était le verbe *hauēre*, à qui la langue avait, au moins, créé quelques formes de lexème.

3.5. *La grammaticalisation de licet*

Licet illustre un changement fonctionnel remarquable: un lexème de sens lexical, verbe de modalité, devient un lexème de sens grammatical: un connecteur concessif au sens de «bien que» (+ subj.)¹⁵ avec des évolutions sémantiques de la modalité (S. Núñez 1991) allant de «il est permis de...» à «il est possible de...», puis «j'admets que..., j'y consens; soit, d'accord»: CIC. *de orat.* 1, 195: *fremant omnes licet, dicam quod sentio*. Il existe là, en fait, une zone intermédiaire dans le passage du verbe au relateur et le changement fonctionnel ne s'est pas produit d'un seul coup.

Or, les dictionnaires divergent: certains dictionnaires (Gaffiot) font deux entrées, l'une pour le verbe, l'autre pour la conjonction, ce qui laisse supposer qu'ils y voient deux lexèmes et que, par conséquent, la différence des fonctions syntaxiques et des valeurs sémantiques est pour eux un critère pertinent dans la définition du lexème. Au contraire, l'*OLD* n'a qu'une seule entrée (le verbe), ce qui pourrait laisser croire qu'il y voit un seul lexème. Il privilégie alors la forme du mot (et le lien d'origine entre les deux emplois) plutôt que la fonction. EM, comme on pouvait s'y attendre pour un dictionnaire étymologique qui traite avant tout de l'origine des mots, n'a qu'une seule entrée, le verbe, tandis que la conjonction n'est signalée que de manière accessoire à l'intérieur de cette entrée verbale.

Un dictionnaire d'usage, à notre avis, devrait avoir ici deux entrées véritables, avec une entrée spécifique pour la conjonction et cette entrée devrait même être détaillée. Il ne suffirait pas, à notre avis, pour la conjonction, d'une entrée se contentant de renvoyer au verbe. Les dictionnaires d'usage, en effet, sont utilisés par des gens en situation de traduction devant un texte, qui sont obligés de raisonner en terme de fonction occupée dans la phrase par tel ou tel mot: il est pour eux plus important de savoir que *licet* est une conjonction de subordination au sens de «bien que» que de savoir qu'il provient du verbe *licet*. Ce dernier fait, à partir du moment où la conjonction est bien installée dans la langue, n'est plus pertinent pour le traducteur. Par contre, les dictionnaires savants comme le *TLL* ont, nous semble-t-il, le droit de privilégier la forme et l'origine d'un mot aux dépens de sa fonction (ce qui est le cas lorsqu'on range *licet* conjonction comme sous-partie dans *licet* verbe). Les dictionnaires étymologiques, quant à eux, *a fortiori*, partent de l'histoire des mots et voient dans *licet* une seule «unité diachronique», négligeant le fait qu'il s'agit de deux unités fonctionnelles.

¹⁵ On admet généralement que l'évolution est nette et achevée à partir de Martial.

4. LANGUE OU DISCOURS

4.1. *Les créations de discours*

La question de la délimitation du lexique est également abordée par les mots qui ne sont que des créations de discours (et non de langue), des mots créés par tel auteur pour différentes raisons (par ex. dans un but ludique), mais qui n'étaient aucunement répandus dans la langue, aucunement connus et mémorisés par les sujets parlants.

Ainsi les anthroponymes plaisants et fantaisistes de Plaute sont-ils des lexèmes? Font-ils partie du lexique latin?

PLAUT. *Persa* 701-705:

... *Ausculata ergo, ut scias:*

Vani-loqui-dor-us Virginis-uend-on-ides

Nugi-epi-loqu-ides, Argentum-exterebr-on-ides

Te-digni-loqu-ides, Nug-ides, Pal-on-ides,

*Quod-semel-arrip-ides Numquam-erip-ides. Em tibi!*¹⁶.

Ces termes relèvent du domaine de la fiction.

Que penser aussi du terme *Sub-ballio* créé dans le *Pseudolus*, où le préfixe *sub*, par jeu, est antéposé à un nom propre?

PLAUT. *Ps.* 607: Harpax: - *Tune es Ballio?* Pseudolus: - *Immo uero ego eius sum Subballio*¹⁷.

Il est certain que ces termes ne sont pas des lexies, au sens où B. Pottier entend ce concept, puisqu'une lexie est pour lui une unité de langue mémorisée. Mais devons-nous, néanmoins, les intégrer dans le lexique latin?

Etant donné les circonstances particulières dans lesquelles nous sommes puisque le latin est une langue non vivante et attestée seulement à l'écrit, il paraît prudent que les latinistes prennent en compte dans le lexique latin tout ce qu'ils trouvent dans les textes. Bien souvent, en effet, on ne sait pas si telle forme est un mot créé par tel auteur (et donc une simple forme de discours) ou bien un mot usuel dans la langue latine parlée courante, mais dont nous ne possédons que cette seule attestation dans les textes. Si tel composé au superlatif de Plaute (*Poen.* 506: *homines spissigradissimos*) est probablement encore une création de discours, le statut exact de tel terme d'Ennius (*sapienti-potens* par ex., créé probablement au sein du même para-

¹⁶ «Ecoute donc, tu le sauras: Vani-bavardi-dore, Vierge-vend-ur-idès, Blagui-diseur-idès, Dargent-escamoteur-idès, De-toi-dign-interlocuteur-idès, De-crack-idès, Flatteur-idès. Ce-qu'une-fois-il-a-pris-dès Plus-jamais-ne-le-rendra-dès. Voilà pour toi!» (éd. A. ERNOUT. Paris, Belles Lettres, 1961).

¹⁷ H.: «C'est toi, Ballion?» Ps.: «-Non, je suis son Sous-Ballion».

digne que *belli-potens*) ou d'Augustin (*ciu.* 9, 19: *daemoni-cola*, -ae, qui entre dans le paradigme de *caeli-cola*, auquel il s'oppose) demeure difficile à apprécier.

Pour un philologue travaillant sur une langue ancienne comme le latin, le lexique n'est donc pas seulement l'ensemble des lexies.

4.2. *Les mots possibles*

On trouve aussi, dans les marges du lexique, les mots possibles, potentiels ou virtuels, qu'on pourrait encore appeler, dans une langue ancienne tout particulièrement, les mots «attestables».

Certaines formations très productives sont ouvertes (moyennant certaines contraintes d'emploi), tels les adjectifs en *per-°* intensif (*per-magnus*) ou les substantifs en *-tiō*¹⁸. Toute formation suffixale productive fournit des éléments dans la frange du lexique que sont les mots possibles: ainsi chez Ovide, les composés adjectivaux en *°-fer*, *°-ger*, *°-ficus*, *°-gena*, *°-cola*. Si l'on regarde de près les composés en *°-fer* (on est frappé par le grand nombre des termes nouveaux attestés pour la première fois chez cet auteur et peut-être même créés par lui), on voit que la productivité de *°-fer* est telle qu'il entretient une relation de parallélisme avec le lexème libre, le verbe *ferō*, et que *°-fer* offre la même polysémie étendue que *ferō*¹⁹. Il est donc certain que nous ne pouvons, dans ces conditions, dénombrer exactement les composés en *°-fer*: ils étaient nécessairement plus nombreux que nous ne le voyons dans les textes et, même pour les Latins eux-mêmes, ils devaient constituer dans le vocabulaire poétique une formation ouverte, à laquelle il n'était guère possible de mettre des limites nettes.

Certains termes dont on croit qu'ils sont marginaux parce qu'ils furent apparemment créés par tel auteur sont, en fait, des mots possibles si l'on tient compte de tout l'environnement lexical dont ils sont le produit. C'est le cas, comme nous l'avons montré²⁰, du terme dont la création est attribuée à Pétrone: *nesapius* «imbécile, qui ne sait rien, ignorant»: *Et ne me putetis nesapium esse, ualde bene scio, unde primum Corinthea nata sunt* (Pétr. 50,5). Sa structure peut s'expliquer par la préexistence des relations lexic-

¹⁸ FRUYT à paraître-1.

¹⁹ a) *°-fer* «qui porte», avec, en premier terme, un nom d'objet: *cādūci-fer*, *sceptri-fer*, *turri-fer*, *taedi-fer*, *sacri-fer*, *secūri-fer*, *tridenti-fer*; ou de nom de partie du corps: *āli-fer*;

b) *°-fer* «qui porte (telle plante)» et «qui produit (telle plante, tel fruit)», avec, en premier terme, un nom de plante, d'arbre ou de fruit: *corymbi-fer*, *grāni-fer*, *harundi-fer*, *coni-fer*, *populi-fer*, *lentisci-fer*, *cupressi-fer*, *herbi-fer*; avec un nom d'animal: *colubri-fer*; un nom de matière ou d'élément naturel: *aeri-fer*, *melli-fer*, *uenēni-fer*;

c) *labōri-fer* «qui supporte la peine, le travail»: le composé en *°-fer* devient alors le pendant de syntagmes verbaux préexistants comme *laborem referre* (Cf. M. DIDGUT 1999).

²⁰ FRUYT à paraître-1.

les suivantes²¹: 1°) *scīre* vs *ne-scīre*; 2°) *scīre* → *sci-us*, *-a*, *-um*; 3°) *sci-us* vs *ne-sci-us*; 4°) *scīre* et *ne-sci-us*; 5°) la variation synchronique diastratique *scīre* «savoir» / *sapere* «savoir» (par évolution de sens à partir de «avoir du goût, avoir du jugement»).

Mais le départ entre les mots attestables attendus et les mots moins attendus n'est pas toujours facile à faire, ce qui nous ramène à la question abordée dans le paragraphe précédent: il n'est pas toujours aisé de connaître le statut de telle forme nouvelle dans nos textes. Ainsi, chez certains auteurs, les lexèmes qui apparaissent dans le texte en première attestation peuvent-ils être des mots possibles, mais peuvent-ils aussi ne pas l'être. Seule une étude approfondie du vocabulaire latin aux différentes époques permet de déceler que tel terme, loin d'être un mot possible à l'époque de l'auteur, est en réalité un archaïsme, la résurgence d'un vieux mot d'une époque antérieure. Apulée est dans ce cas²², puisque se côtoient chez lui des mots attendus et inattendus. Sont attendus et étaient attestables des noms d'agent en *tor*, *-trīx*, des abstraits en *-ntia*, des adverbes en *-nter*: *sospitā-trīx* (11,9,1; au lieu de *sospita*), *uolentia* (11,6,2; au lieu de *uoluntās* en latin classique), *incunctanter* (11,6,2). Mais derrière certains mots attestés chez Apulée pour la première fois se dissimulent des archaïsmes, des mots qui sont en déphasage par rapport aux usages habituels de cette époque: des adverbes en *-tim*: *adfatim*, *cossim*, *efflictim*; des substantifs en *-tūdō*: *hilaritūdō*, en *-men* et en *-or* (*-ōr-is* M.): *adfā-men*, *amicī-men*, *son-or*, *pat-or*.

5. LA SYNONYMIE ABSOLUE

Nous aborderons brièvement un point qui n'est pas négligeable pour la définition du lexème: les cas de variations purement morphologiques entre deux formes qui présentent par ailleurs les mêmes caractéristiques. Il existe à la fois pour dénoter un aqueduc l'agglutiné *aquae ductus* (soudure d'un génitif et d'un substantif) et le composé de type hérité *aqui-ductus* (avec le *i* bref caractéristique du thème nu à la fin du premier terme de composé). Y a-t-il là deux lexèmes ou bien deux variantes morphologiques du même lexème?

La question est importante: si nous répondions, par ex., qu'il n'y a qu'un seul lexème, nous considérerions comme négligeable le signifiant et en particulier la structure morphologique et nous priviligerions l'aspect sémantico-référentiel. Si nous décidons au contraire qu'il s'agit de deux lexèmes, nous considérons que la structure morphologique est pertinente dans la définition du lexème. Les dictionnaires adoptent souvent des solu-

²¹ FRUYT à paraître-1.

²² CALLEBAT; FRUYT à paraître-1.

tions intermédiaires: ils font deux entrées, mais l'une se contente de renvoyer à l'autre.

6. DEUX VARIANTES PHONÉTIQUES

Un cas frontière pourrait se poser également pour des formes comme: *uēnum īre* et *uēnīre* «être vendu», *uēnum dare* et *uēndere* «vendre», *animum aduertere* (+ acc.) et *animaduertere*.

Le sentiment linguistique des philologues y voit plutôt deux variantes d'un même lexème que deux lexèmes distincts (variante phonétique ou variante graphique). Ce fait, qui pourrait paraître anodin, est important: il prouve qu'il existe des différences au plan du signifiant qui ne sont pas pertinentes au plan des unités du lexique. On ne saurait donc dire qu'une différence de signifiant entraîne nécessairement l'apparition d'une nouvelle unité lexicale. Elle peut être la marque d'une variation lexicale à l'intérieur de la même unité lexicale. Cette variation lexicale peut avoir une certaine pertinence (connotation, variation diastratique ou diachronique, etc.), mais elle n'en a pas dans le décompte des lexèmes.

7. LES INTERJECTIONS ET ONOMATOPÉES

7.1. *Les interjections*

La plupart des auteurs qui décrivent les interjections insistent sur leurs particularités de tous ordres (acoustiques, phonétiques, phonologiques, formelles en général, morphologiques, syntaxiques, sémantiques, etc.) et estiment qu'elles sont en deçà du langage et de ce qui est proprement linguistique, qu'elles ne font pas partie du lexique. Certains linguistes, néanmoins, ont souligné depuis longtemps leur rôle sémiologique, qui en fait des unités pleinement linguistiques: ainsi Ch. BALLY (1940, pp. 77-78) écrit-il: «Une exclamation appartient à la langue dès qu'elle a la valeur d'une énonciation: *«Vos mains sont sales; pouah!»* (= cela me dégoûte)... Dans ces cas, les exclamations sont des phrases à un membre comme toutes les autres».

Nous voudrions soutenir l'idée que les interjections sont des lexèmes, mais des lexèmes atypiques.

1°) Le premier argument nous paraît résider dans la nécessité de reconnaître l'existence d'une fonction syntaxique particulière, qui serait l'énoncé exclamatif minimal. Cette fonction définirait une classe d'énoncés, où entreraient des constituants de nature morpho-syntaxique diverse. Il y aurait là confluence, dans une même classe d'énoncés exclamatifs (définition syntaxique), d'éléments de nature variable au plan morphologique:

a) ce qu'on appelle habituellement une interjection, qui s'apparente à un «cri» et qui n'est pas associable en synchronie ou en diachronie à un lexème prototypique (J.B. HOFMANN éd. 1978, 9-10): *Heu misero...* (VERG., *Aen.* 2, 738) pour marquer la douleur du locuteur (Enée devant la perte de sa femme Créuse); *Heus!* (TLL p. 2674) pour appeler quelqu'un: PLAVT. *Cas.* 688: *Heus Pardalisca!*; *Poen.* 1398: *Heus tu, leno!*; *Epid.* 472: *Heus foras educite... heus tu!* «hola! hé!». Cf. «*Hui!*» pour marquer l'étonnement et l'admiration;

b) dans cette classe des énoncés exclamatifs minimaux entrent aussi des mots prototypiques «écrasés» ou raccourcis et parfois démotivés: *Em!* qui provient peut-être de *Eme!* «Prends!» (TLL p. 437) avec le geste de donner, tendre: CIC. *Verr.* 2, 1, 93'; PLAVT. *As.* 880; TER., *And.* 785; PLAVT. *Poe.* 159: *-Vin tu illi nequam dare nunc? - Cupio. - Em me dato;*

c) enfin des mots prototypiques encore reconnaissables: *Age! Age-dum!*; *Manē! Mane-dum!* (ce dernier terme offre un *e* bref: cet abrègement prouve qu'il y a eu agglutination des deux éléments).

On aurait ainsi la classe de l'«adverbe exclamatif», le terme *adverbe* renvoyant à une définition morphologique (mot invariable) et le terme *exclamatif* à une définition syntaxique: en français, par ex., «*Halte!*» (encore motivé), ou «*Bravo!*» (démotivé), ou encore «*Bis!*» (démotivé). Puisque certaines interjections sont issues de la démotivation et du figement de lexèmes prototypiques, on voit qu'il n'existe pas de frontière imperméable entre lexème prototypique et interjection.

Nous nous trouvons, en quelque sorte, dans une situation comparable à celle des adverbes d'énonciation, classe où l'on rencontre des «adverbes» (selon la terminologie traditionnelle, formes invariables): *certē*, mais aussi des syntagmes agglutinés et plus ou moins motivés: *nīmīrum* «assurément» est démotivé, tandis que *sīs* «s'il te plaît» (issu de *sī uīs*) ne l'est pas complètement et que..., *quaesō*,... et..., *amābō*,..., *amābō tē*,... (en incise ou postposés) ne le sont pas du tout.

2°) Ces énoncés exclamatifs ont la particularité de constituer très facilement des énoncés complets ou énoncés minimaux: en fait, un seul mot suffit, un «mot-phrase»: a) une interjection: cf. la remarque de CH. BALLY *supra* et celle de J.B. HOFMANN (éd. 1978, 9), qui affirme de *hui!* qu'il peut remplacer une phrase entière; b) *Age! Age-dum! Manē! Mane-dum! Em!*; c) dans cette fonction syntaxique de l'énoncé exclamatif sous sa forme minimale, on peut, naturellement, trouver aussi un syntagme libre réduit à un seul lexème: un impératif *ī* «va! viens!» (PLAVT.) ou bien un vocatif d'anthroponyme pour appeler quelqu'un.

3°) La preuve que les interjections sont des lexèmes nous paraît finalement donnée par le fait qu'elles servent de prédicat (au sens de la fonction syntaxique de prédicat, dont le représentant prototypique est le verbe) et qu'elles peuvent, à ce titre, être accompagnées d'un actant: *em* «tiens!» peut

être suivi d'un substantif ou d'un pronom à l'accusatif et il est alors un prédicat d'existence: PLAVT. *As.* 323: *em ista*; *As.* 849-850: *em istoc*. Dans *Ei mihi!* «hélas pour moi! Malheureux que je suis!», l'interjection est accompagnée d'un datif du bénéficiaire, qui est en même temps un datif de l'expérient, puisqu'il s'agit du locuteur, qui produit, à propos de lui-même, un énoncé de pitié. Il en va de même pour *Vae misero mihi!* «Malheur à moi!» (PLAVT. *Am.* 726), où la pitié dénotée par l'interjection est intensifiée par l'adjectif *miserō* adjacent (cf. *supra* VERG. *Aen.* 2, 738: *Heu misero...*).

Enfin, si les interjections citées précédemment dénotaient plutôt les sentiments du locuteur, il existe aussi des interjections spécialisées dans une valeur perlocutoire lorsque le locuteur veut provoquer un acte chez l'allocutaire: lat. «*St!*» est prononcé en tête d'énoncé pour obtenir le silence (PLAVT. *Cas.* 148: *St! tace atque abi!*; cf. *Epid.* 181; etc.; CIC. *rep.* 6, 12: «*St! quaeso*», *inquit*, «*ne me e somno excitetis...*»). On ne saurait nier qu'il y a là un énoncé complet, un énoncé minimal ayant par lui-même sa valeur référentielle (ici perlocutoire) et sa modalité (ici jussive) et que cette interjection codifiée dans le lexique latin²³, puisqu'elle peut constituer un énoncé minimal, est, *a fortiori*, une unité de langue, à laquelle nous ne voyons aucune raison de dénier le caractère de lexème ou unité lexicale.

4°) Il y aurait encore un dernier argument —s'il en était besoin— pour prouver que les interjections font partie du lexique: les dictionnaires étymologiques des langues indo-européennes leur prêtent une histoire, comme aux autres lexèmes: ainsi J. Pokorny (1111) rattache-t-il lat. *uae!* à i.-e.: **wai*, comme interjection de lamentation en rapprochant des formes d'autres langues: avestique *vayoi*, arm. *vay*, moyen-irlandais *fae*, gallois *gwae*, gotique *wai*, angl. *woe*, etc.

7.2. Les onomatopées

S'il est clair que les interjections sont des lexèmes, qu'en est-il des onomatopées? Ne peut-on pas, au moins, dans le cas des cris d'animaux, des bruits d'objets inanimés, dire qu'elles sont en deçà du linguistique?

Il semblerait qu'il faille distinguer les onomatopées lexicalisées connues et reconnues par tous les locuteurs et donc mémorisées comme unités de langue et les onomatopées de discours, qui peuvent rester très libres et n'être que la manière, unique et occasionnelle, par laquelle un sujet parlant reproduit un bruit de son environnement. Nous mettrons donc à part ces dernières (les onomatopées de discours) et nous soutiendrons le point de vue que les onomatopées de langue sont, elles aussi, des lexèmes, même si ces lexèmes sont atypiques.

²³ On remarque, en effet, que cette suite de phonèmes est bien propre à la langue latine, puisque d'autres langues ont lexicalisé d'autres suites de phonèmes pour dénoter le même acte de langage (fr. «*Chut!*», angl. «*Hush!*» ou «*Sh!*»).

1°) L'icônicité qui préside à la constitution de l'onomatopée codifiée en langue n'ôte rien, en effet, à son caractère culturel et linguistique, puisque, comme l'ont montré les linguistes depuis longtemps, le cri du même animal ne sera pas reproduit par les mêmes phonèmes dans deux langues différentes. Il y aura ré-interprétation lors du passage à l'unité linguistique qu'est le phonème. Le cri des bovins est *mū!* en latin, mais *meuh!* en français, tandis que l'anglais *mu!* est plus proche du latin. Le cri des ovins devait être *bā!* en latin, selon le témoignage du verbe dérivé lat. *bālāre*; mais il est *bê!* en français, tandis que, là encore, l'anglais *ba!* paraît plus proche du latin.

2°) Le caractère linguistique de l'onomatopée est en outre prouvé par le fait que la même séquence de phonèmes peut être utilisée pour reproduire des bruits nettement différents au plan acoustique: «*mū!*» est censé reproduire le bruit fait par les êtres humains incapables de parler, qui émettent donc un bruit inarticulé relativement faible et sourd (comme on le voit dans *nōn mū facere* «ne pas même faire *mm!*, se taire» et dans l'adjectif *mūtus*), mais aussi pour reproduire le bruit fort et sonore des bovins (cf. *mūgīre*, *mūgītūs*, *-ūs M*). On ne saurait donc affirmer qu'il y a là une parfaite et pure icônicité: l'icônicité est remodelée par l'interprétation linguistique et la nature des moyens dont dispose la langue, c.-à-d. par le nombre, la variété et les traits articulatoires de ses phonèmes.

3°) Il n'y a pas de coupure, sur le plan phonologique, entre une séquence de phonèmes constituant la reproduction du cri d'un animal et la même séquence de phonèmes dans un énoncé doublement articulé: ainsi, dans PLAUT. *Men.* 654, l'énoncé *tu, tu!* «eh toi, toi!», pronom de la 2ème pers. répété deux fois au vocatif, est-il ré-interprété (par un allocutaire malveillant) comme le cri de la chouette.

Certaines onomatopées sont communes à l'homme et à l'animal (cf. *supra mū!*): *ululāre* «hurler» est employé pour le cri des animaux et de l'homme (EM 744); *uā!* dans *uāgīre* s'applique aux cris des nourrissons et des jeunes animaux (chevreaux).

Il existe enfin des ponts entre les messages produits par les animaux grâce à leurs cris et les messages proprement linguistiques (doublement articulés) produits par l'homme, comme on le voit dans ce passage de Tite-Live, où le terme *uōx*, habituellement réservé aux énoncés linguistiques produits par l'homme, est ici employé pour les «messages» que les vaches s'envoient entre elles (les vaches volées mugissent pour appeler les vaches restées à l'intérieur de la caverne et celles de la caverne leur répondent): LIV. 1, 7, 7: *Inde cum actae boues quaedam ad desiderium, ut fit, relictarum mugissent, reddita inclusarum ex spelunca boum uox Herculem conuertit.* L'emploi de *uōx* laisse supposer qu'ici Tite-live traite ces mugissements comme des «messages» chargés de signification, et donc ressemblant, par

leur fonction sémiologique et sémantico-référentielle, à des énoncés produits par l'homme²⁴.

4°) Les nombreux termes concernant les animaux (verbes, substantifs, adjectifs) dérivés d'onomatopées prouvent que de toute façon ces onomatopées qui furent réutilisées comme base de dérivation sont, à ce moment même, devenues codifiées, même si elles ne l'étaient pas précédemment²⁵.

5°) Il existe en outre des ponts entre onomatopées et interjections: lat. *hahae, hahahae* (éclat de rire) est une onomatopée et une interjection (J. B. HOFMANN 1978, 9; EM 288); i.-e. **wai* serait une interjection marquant la lamentation et en même temps le cri du loup tel qu'il figure indirectement dans le substantif dénommant cet animal **wai-lo-s* «loup» (J. POKORNY 1110-1111).

Comme les interjections, les onomatopées sont en outre considérées par les dictionnaires étymologiques comme ayant une histoire: on rapproche, par ex.: a) lat. *balbus* «bègue», *balbutire* «bégayer» de sk. *barbarah* «bègue» et *balbala--karoti* «il bégaie» (= «il fait «*balbal!*»»), lit. *blebenti* «bavarder»; b) lat. *baubari*, gr. *bau;zw* (P. CHANTRAINE, *DELG* 170), lit. *baubti*. Il est certain, néanmoins, qu'il faut peut-être mettre un bémol à ces interprétations des onomatopées comme des mots hérités, puisqu'il y a là, par définition, un domaine laissé à l'icônicité et que, dans un même état de civilisation, deux langues peuvent, indépendamment l'une de l'autre, dénoter avec les mêmes phonèmes (ou du moins des phonèmes proches) certains bruits sans qu'il soit nécessairement besoin de supposer que cette coïncidence est le résultat d'une origine linguistique commune.

²⁴ Pour un autre exemple de pont entre les productions vocales animales et les énoncés linguistiques humains: cf. le rappel de l'étymologie (FRUYT et REICHLER-BEGUELIN 1990, 46) de fr. *mot*, issu du latin **muttum* selon les dictionnaires étymologiques du français (Bloch et Wartburg), alors que **muttum* est un dérivé de l'onomatopée *mū!* mentionnée ci-dessus, qui sert pour l'homme (les infirmes, muets) et pour les bovins. Il est tout de même assez remarquable que le terme qui en français signifie «mot» et dénote un fait linguistique fondamental soit issu de la même onomatopée que le cri des bovins!

²⁵ On pourrait citer, entre autres:

- a) pour les noms d'animaux: moutons: *bālāre*; lion: *rugīre* (*rugītus*, *-ūs M*); chien: *baubārī* (LVCR.); hirondelle: *trissāre*; grenouille: *coaxāre* «coasser» sur *coax* (EM 129). L'étude de J. André sur les noms d'oiseaux met bien en valeur le rôle essentiel de ce procédé de dénomination dans cette catégorie d'animal, dont le trait saillant apparaît bien souvent comme le cri: *pīcus* «pic-vert», *pīca* «pie», *cuculus* «coucou» (**cucu!*), *ulula* «chat-huant», *turtur* «tourterelle»;
- b) bruits en général, produits par des inanimés ou éventuellement une collectivité d'animaux: *sībilāre*, *crepitāre*, *murmur*, *tumultus*;
- c) êtres humains dont on ne dénote pas le discours articulé, mais qui sont, bien au contraire, seulement perçus comme des producteurs de «bruits»: *cachinnus* «éclat de rire», *cachinnāre*; *balbus* «bègue», *balbūfire* «bégayer»; *barbarus* pour celui qui parle une langue étrangère incompréhensible; nourrissons: *uāgīre* (*uāgītus*, *-ūs M*).

7.3. Les délocutifs (au sens large)

Le fait que les interjections et les onomatopées codifiées soient traitées en latin (comme dans les autres langues indo-européennes anciennes et modernes) comme des lexèmes nous paraît confirmé par l'existence de termes délocutifs (selon l'appellation d'E. Benveniste, que nous reprenons ici, mais dans un sens large: cf. FRUYT 1996, 1997), c.-à-d. de termes faits sur des segments de discours, mais aussi des interjections et onomatopées. Les verbes bâtis sur des interjections, selon les dictionnaires étymologiques, sont, par exemple:

a) *iūbilāre* (avec *u* long) «appeler, crier après» (en parlant des gens de la campagne: VARRO *ling.* 6, 68) sur «**iū!*» (étymologie retenue par EM 326; *TLL* 587, 32);

b) *uītulārī* (avec *i* long) «être transporté de joie» (PLAVT. *Pers.* 254: *Ioui* en l'honneur de Jupiter; VARRO *apud* MACR. *Sat.* 3, 2, 12) sur **woi* (WH II, 807; EM 742), lat. **uī!* cri de joie;

c) *ouāre* «avoir les honneurs de l'ovation, triompher par ovation; pousser des cris de joie; être triomphant, joyeux» est rapproché de gr. εὐοῖ cri de joie (EM 472 et WH 229-230); sur *eu!* «Bravo!»;

d) *eu(h)āns* «qui crie 'euhoe!': *TLL* 1035, 1; cri des Bacchantes;

e) *ēiulāre* «se lamenter, pousser des cris de douleur» (Cic. *Tusc.* 2, 19) est considéré comme bâti sur «*ei!*» et un passage de Plaute associe les deux mots: PLAVT. *Aul.* 796: - *Ei mihi!* - *Cur eiulas?*

Nous proposons d'ajouter à cette liste *uāpulāre* sur *uā!* *uāh!* comme «pousser des *uāh!* (cris) de douleur», les deux termes étant attestés chez Plaute de manière contiguë (comme c'était déjà le cas pour l'interjection *ei!* cf. *supra*): PLAVT. *Truc.* 357: «*Vah, uapulō hercle ego nunc*». Il nous semble également qu'on pourrait peut-être envisager une telle origine pour le verbe *iuuāre* (avec *u* bref au thème d'infectum et *u* long au thème de perfectum: *iūuī*) «aider, être utile», mais aussi «faire plaisir» (*me iuuat* + proposition infinitive: «il me plaît que..., je suis charmé que...») par rapport à l'interjection de joie «*iū!*» mentionnée *supra* pour *iūbilāre*.

8. CONCLUSION

8.1. Les difficultés que nous avons rencontrées pour la délimitation des frontières externes du lexique s'observent, bien évidemment, aussi à l'intérieur du lexique pour la délimitation des frontières entre les lexèmes et entre les formes de lexèmes. Les cas étudiés ici pourraient être ré-analysés d'un point de vue interne et non plus externe.

La formation du supin latin offre des cas frontières entre deux lexèmes: entre une forme de lexème substantival, nom de procès en *-*tu-*, et une forme

de lexème verbal, forme nominale du verbe en *-tum*, *-tū*. Certes, il n'est pas douteux que le supin en *-tum* soit devenu une forme du paradigme verbal (comme le prouve, dans quelques occurrences, une rection accusative caractéristique du verbe). Mais il existe des cas ambigus, que certaines grammairres appellent le «quasi-supin», où une forme d'ablatif peut fonctionner encore comme l'ablatif d'un substantif en *-tus*, *-ūs* M. (interprétation qui semble être celle du Gaffiot et de l'*OLD*) ou bien déjà comme une forme nominale du verbe (qui ne perdurera pas dans la langue): dans le tour *obsonātū redire* chez Plaute «revenir du marché, rentrer des courses» (*Men.* 288: *Nunc opsonatu redeo*; *Cas.* 719: *Redit eccum tandem opsonatu meus adiutor*), *opsonātū* est à l'ablatif d'origine complément du verbe *redire*. On pourrait envisager d'y voir un «quasi-supin», qui serait le symétrique du supin figé à l'accusatif directif *opsonatum* attesté par exemple dans *PLAUT.* *St.* 451: *ea ibo opsonatum* «j'irai par là faire des courses».

8.2. Tous ces cas d'analyse délicate montrent l'avantage d'une conception prototypique du lexème²⁶. Mais la réflexion sur le lexème a des applications pratiques pour la constitution des dictionnaires et les choix méthodologiques à propos des entrées de dictionnaire.

On pourrait penser que le dictionnaire idéal tendrait vers une adéquation parfaite, une biunivocité entre les unités fonctionnelles que sont les lexèmes et les entrées de dictionnaire. La situation idéale serait celle où chaque lexème aurait une entrée propre et où toutes les entrées correspondraient à des lexèmes. Or, malgré quelques tentatives, il n'existe pas encore de dictionnaires fondés sur la lexie, et qui feraient donc une entrée spéciale pour les lexies complexes.

De toute façon, il semble nécessaire de distinguer les différentes sortes de dictionnaires. On admet qu'un dictionnaire étymologique privilégie l'histoire et la forme et considère qu'il y a une seule unité quand la forme est la même, quand on décèle une continuité diachronique, même si le sens et la fonction évoluent. On peut également admettre que le *Thesaurus Linguae Latinae*, dictionnaire savant, accorde également la primauté, comme critère de classement, à la forme dans une perspective diachronique. Mais il est plus difficile de l'admettre pour un dictionnaire d'usage, destiné à être consulté lors de la lecture d'un texte latin: il importe alors de pouvoir comprendre le mot dans sa fonction en contexte. Les dictionnaires d'usage auraient donc besoin d'adopter l'univocité entre unité fonctionnelle et entrée.

Les dictionnaires d'usage, pourtant, posent aussi un problème d'accessibilité de l'information: le lecteur doit pouvoir y trouver facilement ce qu'il cherche, la reconnaissance des mots doit y être aisée et rapide. Or, si l'on classait les lexies complexes dans les dictionnaires, on éprouverait certaines difficultés du seul fait que la lexie complexe contient plusieurs «mots»: quel «mot» rete-

²⁶ Cf. l'interprétation prototypique déjà proposée pour la notion de mot (FRUYT et REICHLER-BÉGUELIN 1990; FRUYT à paraître-2) et pour la notion de délocutif (FRUYT 1996).

nir pour le classement alphabétique du dictionnaire? Pour *praestō esse*, par ex., l'élément *praestō* est certainement le plus saillant, il est plus spécifique que l'élément *esse*. On pourrait donc comprendre que, pour faciliter le repérage du lecteur, l'entrée du dictionnaire ne signale que *praestō*; il serait, néanmoins, nécessaire qu'à l'intérieur de cette entrée, le dictionnaire décrive non *praestō*, mais l'ensemble *praestō esse* comme un ensemble fonctionnel. Il faudrait respecter l'unité fonctionnelle du lexème dans tous les cas où on le peut: même si un lexème comme *et-sī*, *et sī* est un agglutiné de par sa formation et si on peut encore y reconnaître les deux éléments constituants, il conviendrait de le présenter dans un dictionnaire d'usage ou dans un lexique d'auteur selon son statut fonctionnel de conjonction de subordination concessive en lui consacrant une entrée à part et non, comme le font certains dictionnaires, de le ranger sous l'entrée *sī* dans une perspective purement historique.

En conclusion, nous souhaiterions saluer les auteurs qui s'attaquent aujourd'hui à la fabrication d'un nouveau dictionnaire d'usage de la langue latine, tel le dictionnaire latin-espagnol actuellement en chantier qui fut présenté lors de la première journée du colloque. Ils ont, certes, toute notre admiration et aussi un peu de notre compassion pour tous les cas frontières qu'ils vont rencontrer!

BIBLIOGRAPHIE

- Ch. BALLY, 1940: «*Sur la motivation des signes linguistiques*», in *BSL* 41, 1940, 77-78.
- L. CALLEBAT, 1969: *Le sermo quotidianus dans les Métamorphoses d'Apulée*, 1969, Public. de la Fac. des Lettres de l'Univ. de Caen.
- D. CORBIN, 1997: «*Entre les mots possibles et les mots existants: les unités lexicales à faible probabilité d'actualisation*», in *Mots possibles et mots existants*, (édd. D. CORBIN, B. FRADIN, B. HABERT, F. KERLEROUX, M. PLENAT), 1997, pp. 79-89 (Actes du colloque «Mots possibles et mots existants», in *Silexicales* n°1, 1997, Publications de l'URA 382 du CNRS (SILEX), Univ. de Lille III).
- M. DIGUET, 1999: *Les composés nominaux dans Ovide, Amores*, Maîtrise préparée sous la direction de M. FRUYT, Université de Paris IV, U.F.R. de latin, juin 1999 (inédite).
- A. ERNOUT et A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck (= EM).
- Michèle FRUYT, 1990: «*La formation des mots par agglutination en latin*», in *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 85, 173-209.
- (avec M. J. REICHLER-BÉGUELIN) 1990: «*La notion de mot dans certaines langues indo-européennes anciennes*», in *Modèles Linguistiques* 12, 1, juin 1990, 21-46.
- 1992-a: «*Le paradigme verbal: un ensemble flou*», in *La validité des catégories attachées au verbe*, (édd. Cl. MOUSSY et S. MELLET), Paris, PUPS, 1992, 21-36 (collection *Lingua latina* n°1)

- 1992-b: «*Le mot: aperçu théorique et terminologique*», in *LALIES* 10, 115-124.
 - 1994: «*Typologie des cas de synonymie en latin*», in *Les problèmes de la synonymie en latin*, (éd. Cl. MOUSSY), Paris, PUPS, 1994 (collection *Lingua latina* n°2).
 - 1996: «*La délocutivité: la notion et ses réalisations en latin*», in *Akten des VIII. internationalen Kolloquiums zur lateinischen Linguistik*, (édd. A. BAMMESBERGER et F. HEBERLEIN), Heidelberg, Universitätsverlag, C. Winter, 1996, pp. 487-499 (Eichstätt, Allemagne, 24-28 avril 1995).
 - 1997: «*Les verbes délocutifs selon E. Benveniste*», in *Benveniste, vingt ans après* (Cerisy, 12-19 août 1995), (édd. M. ARRIVE et Claudine NORMAND); numéro spécial de la revue *LINX* (Univ. de Paris X-Nanterre), 1997, 61-71.
 - 1998: «*La grammaticalisation en latin*», in *Estudios de Lingüística Latina, Actas del IX Coloquio Internacional de Lingüística Latina*, (éd. B. GARCÍA-HERNÁNDEZ), 1998, Madrid, Ediciones clásicas, pp. 877-890 (colloque Madrid, 14-18 avril 1997).
 - 1998: «*Le renouvellement dans l'évolution linguistique: quelques faits latins*», in *Moussyllanea, Mélanges de linguistique et de littérature anciennes offerts à Claude Moussy*, (édd. B. BUREAU et Ch. NICOLAS), 1998, Peeters, Louvain-Paris, pp.77-87.
 - à paraître-1: «*La création lexicale: généralités appliquées au domaine latin*», in *La création lexicale en latin*, (édd. M. FRUYT et Ch. NICOLAS), Paris, PUPS (Collection *Lingua Latina*).
 - à paraître-2: «*Réflexions sur la notion de mot en latin: les verbes du type calefacio*», in *Actes du 10ème colloque international de Linguistique latine* (éd. Cl. MOUSSY), Paris, avril 1999, Peeters.
- F. GAFFIOT, 1934: *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette
- B. GARCÍA-HERNÁNDEZ, 1992: «*Summanus II. Su identidad divina*», in *Emerita* 60, 2, 1992, 205-215.
- P.G.W. GLARE, 1982-83: *Oxford Latin Dictionary*, Oxford, Clarendon Press (= OLD)
- J. B. HOFMANN éd., 1978, *Lateinische Umgangssprache*, Heidelberg, Carl Winter.
- S. NUÑEZ, 1991: *Semantica de la modalidad en latin*, Granada.
- B. POTTIER: «*La lexie: une mise au point nécessaire*», in *Computational Lexicology and Lexicography. Special Issue dedicated to Bernard Quemada*, *Linguistica computazionale* (VII), Pise, Giardini editori e Stampatori, II, 207-213.
- Thesaurus Linguae Latinae (TLL)*
- Ch. TOURATIER: 1995: *Syntaxe latine*, Peeters
- 1998: «*Le mot, unité linguistique?*», in *Le mot: analyse du discours et sciences sociales*, *Langues et langage* n°7, Aix-en-Provence, Public. de l'Univ. de Provence, 41-53.

DEBATE

PH. FLEURY

Votre communication est intéressante et aborde le problème de la fabrication d'un dictionnaire à diverses exigences, une exigence scientifique et un exigence d'usage. J'ai deux questions à vous poser.

À propos de *postquam*, *postea quam*, *postero die quam*, vous avez parlé de "graphies liées", me semble-t-il, ou de "mots distincts". Je voudrais savoir quels sont les critères dont vous vous servez pour distinguer une "graphie liée" d'une "graphie non-liée" au-delà des habitudes éditoriales, au-delà même des habitudes des scribes des manuscrits.

Ma deuxième question repose en fait peut-être sur une mauvaise compréhension de ma part: il me semble que vous avez fait une distinction entre le latin *aue*, auquel vous refusez le status de substantif, et l'allemand «Weh», pour lequel vous reconnaissez dans "das Weh" un substantif. Vous auriez pu prendre aussi l'exemple de "Bonjour". Si on considère que le critère du substantif est la présence d'un article ou l'utilisation d'un adjectif, "un bonjour", "un bonjour matinal", par exemple, ou "le bonjour", dans ce cas-là, pourquoi refusez-vous à *aue* dans l'expression *matutinum aue* le statut de substantif?

M. FRUYT

Première question, la question de la graphie. *Postquam* pour moi est un syntème et c'est aussi une lexie, parce que *post* a un usage libre, de lexème libre. On peut écrire ces éléments de manière séparée. Ce sont des éléments qui fonctionnent d'un seul bloc comme une seule unité fonctionnelle, mais *post* peut être collé à *quam*, ou *post* peut être séparé de *quam* par plusieurs mots. Cela ne change rien à sa fonction. C'est un phénomène extrêmement connu qui a été développé par André Martinet, repris par Touratier, que moi-même j'ai travaillé beaucoup. De sorte que la graphie collée, la soudure dans la graphie, c'est un cas particulier de l'unité lexicale. Il y a simplement des unités lexicales qui sont d'origine aglutinative et qui sont toujours soudées en une seule unité graphique, et il y a des unités lexicales qui sont des aglutinés, mais qui ne sont pas toujours soudées en une seule forme graphique. Il y a un certain flou. Mais, même les linguistes contemporains estiment que si les usagers et si tel ou tel auteur de dictionnaire, dans un cas limite où e'on peut coller ou ne pas coller, décident de coller, c'est qu'il y a le sentiment d'une unité linguistique plus forte. Il est bien certain que le critère de la graphie n'est pas un critère parfait, c'est une indication.

Pour *aue*, la raison pour laquelle j'ai cité *aue matutinum* comme un phénomène d'autonymie et de citation, c'est qu'il n'y en a pas beaucoup

d'exemples. Selon le *Thesaurus*, lors qu' il me semble que *das Weh* en allemand, du moins d'après mes dictionnaires, est lexicalisé. En français, *un Bonjour* est totalement lexicalisé. De même que *un Bravo*. Il y a un critère, je pense: voir si les dictionnaires font une entrée spéciale. En français, *un bonjour*, est une entrée spéciale. Je ne pense pas qu'il y ait en latin une entrée spéciale pour *ave* substantif. Mais c'est une question de degré de lexicalisation tout simplement.

P. FLURY

Je me pose la question si ce n'est pas possible, même dans un dictionnaire comme le *Thésaurus*, de considérer aussi des raisons pratiques. Je pense que par exemple pour la locution *praesto esse* les usagers de notre dictionnaire, chercheront la documentation d'habitude sous le lemme *praesto*. Ce qui est nécessaire pour un bon article c'est qu'il montre par sa structure et par ses exemples comment ce mot fonctionne, qu'on sépare les divers types que vous nous avez montré à l'intérieur de l'article. Les rédacteurs du dictionnaire sont en général des gens de la pratique, qui suivent souvent des règles traditionnelles. Je vous donne comme exemple notre classement des adverbes. Les adverbes qui se rangent à côté d'un adjectif, nous ne les insérons pas à leur place alphabétique, mais derrière l'adjectif correspondant par une entrée que nous appelons, «sovs-lemme». Bien sûr, on peut discuter cela, mais je dirais en tout cas, que cette pratique a des avantages dans les cas où il y a plusieurs formes. Par exemple, pour l'adjectif *certus*, il y a les adverbes *certe* et *certo*. Donc, par notre pratique, l'utilisateur peut voir ensemble toutes les formes et pour nous c'est aussi plus facile de traiter le comparatif et le superlatif *certius*, *certissime*. Est-ce que *certius* un comparatif de *certi* ou de *certo*? On ne peut pas le dire. Mais, rangeant les deux adverbes, *certe* et *certe*, l'un à côté de l'autre, c'est plus facile pour l'utilisateur de trouver les exemples. Mais c'est toujours une bonne expérience pour les hommes de la pratique d'être confrontés avec les exigences de la théorie systématique.

B. GARCÍA HERNÁNDEZ

J'ai deux petites indications à faire; la première à propos de l'expression prépositionnelle *sub mane* ('vers le matin'); c'est une expression qui est à la base de *Submanus*, une divinité, l'étoile du matin. *Submanus* repose sur *submane*, sans doute. Il y a des formations en espagnol très caractéristiques comme 'amanecer', 'anochece', 'atardece', et la première dérive de *mane*. L'autre indication est une référence bibliographique de parution récente. Il s'agit du livre de Matías López López sur les noms des personnages de Plaute. (*Los personajes de la comedia plantina: nombre y función*. Lleida, Pegès Editors, 1991). C'est un livre très intéressant pour ce sujet.